

Procès-verbal de l'assemblée annuelle 2025

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ci-après « assemblée » des membres-propriétaires de la Coopérative des consommateurs de Ste-Foy, ci-après « Coopérative », tenue le 05 Juin 2025, à 18 h 30, en présentiel

Projet procès-verbal

Réunion du lundi 9 juin 2025 – 19 h 00

Salle principale de la base plein air de Sainte-Foy

3137 rue Laberge, Québec (Québec) G1X 4B5

125 membres en règle étaient présents.

Administrateur.trice.s présent.e.s Michel Plante (Vice-président) Michel Tétrault Patrick-André Lavoie (Secrétaire) Jean-Luc Lavoie (Président) (sortant) Louis H. Campagna (sortant) Sylvie Houde (sortant) Marie-Hélène Felt Jean-François Houle Caroline Cloutier Invité.e.s Alain Castonguay - Président du conseil d'administration - Coopérative de Charlesbourg Caroline Ferland - Auditrice - MNP Marlène Jobin - Présidente du conseil d'administration - Convivio Rejean Savard - Photographe Steeven Paquet - Directeur général - Coopérative de Charlesbourg Stéphane Charron - Directeur des opérations - Sobeys Véronique Proulx - Fédération des Coopératives d'alimentation du Québec Yanic Drouin - Directeur général - Convivio	Employé.e.s présent.e.s Raymond Duclos - Directeur général Cynthia Camara - Agente d'information Bourgogne Daniel Béliveau - Directeur de succursale - Bourgogne France Mailly - Agente d'information - Campanile Gina Tremblay - Employée Quartier QB Guy Labrecque - Directeur de succursale - Quartier QB Lise Lemelin - Agente d'information - Bourgogne Louise Gagnon - Agente d'information - Quartier QB Louise Gagnon - Directrice adjointe de succursale - Bourgogne Marc-André Bazinet - Conseiller en ressources humaines - Bourgogne Maryse Fortin - Adjointe administrative - Bourgogne René Soucy - Directeur de succursale - Campanile Samuel Desmeules - Commis - Bourgogne
---	--

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présidence de l'assemblée
3. Acceptation des invités
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 11 juin 2024
6. Rapport du président, Jean-Luc Lavoie
7. Rapport du directeur général, Raymond Duclos

8. Rapport des auditeurs
 9. Présentation des résultats financiers au 26 janvier 2025
 10. Période d'échanges et de questions
 11. Pause
 12. Répartition des trop-perçus ou des excédents
 13. Nomination des auditeurs
 14. Jetons de présence des membres du conseil d'administration et du comité exécutif
 15. Élection des administrateurs
 16. Période d'échanges et de questions
 17. Nomination des membres du comité de mise en candidature
 18. Levée de la séance
- Patrick-André Lavoie
Secrétaire du conseil d'administration
Projet de procès-verbal - Assemblée générale du 9 juin 2025

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture est faite par la présidence à 19h03 qui présente ensuite les membres du conseil d'administration et la direction générale. Denis Ferland (3599), Lucie Provencher (22839)

2. Présidence de l'assemblée

Résolution CCSF-AGA-2025-01-01

Louis H. Campagna (202193) est proposé par Jean-Luc et appuyé par Denis Ferland (3599) à titre de président d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Campagna fait les vérifications d'usage sur la procédure d'assemblée et donne quelques explications.

Patrick-André Lavoie (17498) agira à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Acceptation des invités

Monsieur Campagna souligne la présence des invités externes, des représentants de la fédération et des coopératives voisines ainsi que les fournisseurs et l'auditeur de la coopérative.

Résolution CCSF-AGA-2025-01-02

L'acceptation de la présence des non-membres et le fait de leur permettre la parole sont proposés par Lucie St-Gelais (3844) et appuyés par Huguette Lamontagne (8262).

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CCSF-AGA-2025-01-03

L'adoption de l'ajout d'un mot de la fédération entre les points 10 et 11 est proposée par Yves Voyer (18806) et appuyée par Marc-André Bazinet (300655).

Adoptée à l'unanimité

Résolution CCSF-AGA-2025-01-04

L'adoption de l'ajout d'un mot de la fédération est proposée par Esther Côté (18257) et appuyée par Yves Voyer (18806).

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 11 juin 2024

Résolution CCSF-AGA-2025-01-05

L'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout d'un mot de la fédération est proposée par Esther Côté (18257) et appuyée par Yves Voyer (18806).

Adoptée à l'unanimité

Résolution CCSF-AGA-2025-01-06

Considérant que le projet de procès-verbal était disponible avant l'assemblée, la dispense de lecture est proposée par Yves Leblond (8156) et Alain Larocque (2615)

Adoptée à l'unanimité

Résolution CCSF-AGA-2025-01-07

L'adoption du procès-verbal est proposée par Huguette Lamontagne et appuyée par Yves Voyer (18806).

Le vote est demandé.

À main levée :

Pour : Majorité claire

Contre : 4

Abstention : 6

Adoptée à la majorité

6. Rapport du président, Jean-Luc Lavoie

Monsieur Lavoie souligne en début d'allocution la présence de deux anciennes présidentes du conseil d'administration mesdames Huguette Lamontagne et Lucie St-Gelais, suivie d'une salve d'applaudissements de la salle.

Monsieur Lavoie adresse ensuite à l'assemblée son rapport. Une version écrite est disponible dans le rapport annuel. La présidence souligne également la nomination de notre nouveau directeur général

Raymond Duclos, un gestionnaire de grande expérience. On note également que cette année marque le cinquantième anniversaire de fondation de la coopérative. Monsieur Lavoie rappelle quelques faits saillants dans les étapes de développement de la coopérative.

7. Rapport du directeur général, Raymond Duclos

La direction souligne d'entrée de jeu la collaboration donnée par Sobeys et les employé.e.s notamment dans le changement de direction générale. Monsieur Duclos rappelle le contexte économique particulièrement complexe et poursuit avec la présentation de son rapport dont la version écrite se trouve dans le rapport annuel. La coopérative compte maintenant 22 868 membres. On souligne notamment le nouveau service d'aide aux membres pour les emplettes, qui démontre l'innovation.

8. Rapport des auditeurs

Le président d'assemblée invite madame Caroline Ferland, CPA, représentante de la firme MNP qui a réalisé l'audit des états financiers. Madame Ferland rappelle que la mission d'audit représente le plus haut niveau de certitude dans les services qui peuvent être donnés par un auditeur par ordre croissant de certitude : mission de compilation, mission d'examen et mission d'audit. C'est un rapport sans réserve.

9. Présentation des résultats financiers au 26 janvier 2025

Après ces précisions, madame Ferland présente les résultats de l'exercice clos le 26 janvier 2025 ainsi que les faits saillants. La version écrite du rapport de MNP est également présente dans le rapport annuel. Michel Tétrault, trésorier du conseil d'administration présente par la suite les faits saillants qui sont également disponibles dans le rapport annuel sous forme de graphiques. On note que la concurrence accrue des dernières années a pesé sur les profits, mais cette année, la coopérative a pu renouer avec la rentabilité et dégager un peu plus d'un demi-million de dollars de bénéfices d'exploitation.

10. Période d'échanges et de questions

- Stéphane Pouliot (16428) - QUESTION : Serait-il possible d'indiquer le détail des actifs à court terme et de l'avoir des membres, de les ventiler. - RÉPONSE : Caroline Ferland : la firme est au service du CA. Michel Tétrault : on souhaite trouver l'équilibre entre trop d'information et pas assez. Personnellement, ce que je trouve le plus important, c'est l'avis du vérificateur externe et la mention suivante "les états financiers donnent un état fidèle de la situation de la coopérative". Maintenant, j'invite ceux qui ont un appétit pour plus de détails, à communiquer avec moi.
- Stéphane Pouliot (16428) - QUESTION : Les états financiers sont-ils accessibles et à qui faut-il les demander? - RÉPONSE : Michel Tétrault : écrire au directeur général et ça me fera plaisir.
- René Desjardins (3183) - QUESTION : L'avoir des membres comprend quoi? L'argent et les équipements? - RÉPONSE : Caroline Ferland : en fait, ce sont les actifs moins les passifs, on compte dans les actifs, des équipements, des comptes, des placements ainsi que les ristournes à recevoir de Sobeys. Dans une compagnie privée, ce serait les bénéfices non répartis. Il resterait au net si on liquidait, il resterait 6M\$.
- René Desjardins (3183) - QUESTION : Donc, on pourrait se le répartir entre nous. - RÉPONSE : Louis H. Campagna rappelle que la Loi québécoise sur les coopératives ne permet pas la répartition, mais les sommes dégagées iraient à la fédération ou au CQCM
- Stéphane Pouliot (16428) - QUESTION : L'an dernier la directrice générale avait mentionné que Campanile et Quartier QB étaient déficitaires. - RÉPONSE : Michel Tétrault : monsieur Pouliot et moi avons travaillé sur des scénarios de délestage, mais, à notre grand bonheur, ils ne sont plus d'actualité. Quartier QB a pu

présenter un rendement intéressant. Campanile est stable, mais nous sommes très concernés par maintenir les services et améliorer la performance. Merci à l'appui de Sobeys. On va travailler beaucoup également sur Campanile. On va aussi travailler beaucoup sur les échanges de services entre les succursales.

• Huguette Lamontagne (8262) - QUESTION : Page 14 du rapport annuel au bilan à réserves et excédents, je vois bien 6 112 532\$, mais on lit 5 605 378\$ à la page 16 du même rapport au tableau présentant l'avoir des membres. - RÉPONSE : Caroline Ferland : au niveau comptable, on traite les pertes dans l'année courante, mais les profits sont traités dans l'année subséquente.

• Stéphane Pouliot (16428) - QUESTION : Nous avons vu qu'il y a une nouvelle direction générale, pourrait-on avoir des précisions. - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : en raison de la judiciarisation du dossier, nous ne pouvons pas émettre de commentaire.

Résolution CCSF-AGA-2025-01-08

Il est proposé par Stéphane Pouliot (16428) et appuyé par Luciel Vagnier (6091) d'ajouter 6 lignes à l'avoir et l'Actif à court terme sur le modèle du rapport de Convivio.

Adoptée à l'unanimité

11. Mot de la fédération

Hélène Francoeur, directrice générale de la fédération, prend la parole pour souligner le 50e anniversaire de la coopérative et remercie toutes les personnes qui se sont impliquées au fil des années.

2025, a été décrété l'année internationale des coopératives par l'ONU sous le thème "Tous les jours les coops construisent des communautés".

Madame Francoeur rappelle également la participation de la coopérative au programme "manger coop" de la fédération qui met l'accent sur la différence que fait un achat "coop". On veut que les gens choisissent d'acheter coop.

La Fédération initie également cette année sa planification stratégique pour le développement de l'alimentation coopérative et accroître le rôle des coopératives du Québec.

La Fédération compte 70 membres au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Monsieur Campagna souligne le travail effectué par madame Francoeur pour redynamiser la Fédération dans les 18 derniers mois.

12. Pause

La pause débute à 20 h 14, la séance reprendra à 20 h 30.

La présidence d'assemblée annonce la reprise de l'assemblée à 20 h 36.

13. Répartition des trop-perçus ou des excédents

Le trésorier Michel Tétrault présente la conclusion de ses analyses de nos flux de trésorerie et de la nécessité pour la coopérative de se refaire des réserves. La trésorerie a fondu depuis 2022. Cette année également les liquidités ont continué de diminuer. On souligne aussi que seul 43 % des achats ont été effectués par les membres.

Considérant l'état des liquidités de la coopérative.

Considérant la recommandation du directeur général et du trésorier.

Considérant la révision nécessaire de la procédure de remise des ristournes.

Le conseil d'administration vous recommande de verser les trop-perçus à la réserve générale.

Lucie Vallée (4081) demande que cette recommandation soit plus mise en contexte avec plus de visuels pour que tous les membres, même ceux absents puissent s'en faire une idée.

- René Desjardins (3183) : on devrait placer de la communication dans les magasins. Ça serait bon que les membres sachent que la coopérative fait des profits, mais que la coopérative doit être prudente.
- Gaston Bergeron (2582) : les absents ont toujours tort.
- Huguette Lamontagne (8272) : il faut mettre en lumière à la fois le montant des profits et la coopérative ne peut pas remettre plus de 43 % des profits. Considérant la présentation de l'état des liquidités ainsi que les frais engendrés par la distribution et le faible niveau.
- Josette Duchesne (201319) : je considère que ça a bien du bon sens d'être prudent, mais il faut considérer l'autre risque, ne pas donner de ristourne, nous met à risque que les gens se disent pourquoi consommer à la coop si on n'a pas de ristourne.
- Réponse de Michel Tétrault : ça a été pris en considération, mais, compte tenu de l'expérience en 2022, remettre des chèques de 4 \$ c'était désagréable également pour les membres et les équipes.
- Yves Leblond (8156) : est-ce que c'est seulement cette année?
- Réponse Louis H. Campagna : c'est une décision annuelle selon la performance de l'année terminée.
- Michèle Gagnon (14367) : l'an dernier, après l'AGA, on a entendu qu'un projet immobilier était dans l'air, est-ce que c'est toujours le cas?
- Lucie Vallée (6091) : on doit expliquer pour que les gens comprennent, le conseil devrait pouvoir fournir des projections pour que les membres sachent si c'est pour une année
- René Desjardins (3193) : si on veut faire compétition aux autres bannières, il ne faut pas oublier la carte Scène+ fait un bon travail. On a entendu aussi des initiatives qui feront la promotion de manger coop.
- Réponse Jean-Luc Lavoie, la décision de ce soir n'engage que cette année.

La question préalable : aucun vote contre, aucune abstention.

Résolution CCSF-AGA-2025-01-09

Il est proposé par Gaston Bergeron (2582), Denis Ferland (3599) et appuyé de verser les trop-perçus à la réserve générale de la coopérative.

Pour : Majorité claire, 4 contre, 1 abstention.

Adoptée à la majorité

14. Nomination des auditeurs

Michel Tétrault présente le processus d'appel de soumissions mené par la coopérative pour les services d'audit externe. Cet exercice avait été tenu la dernière fois, il y a 5 ans.

Les firmes suivantes ont été invitées

- MNP
- Raymond Chabot Grant Thornton
- Alter Égaux S.E.N.C

- Mallette

Suivant l'analyse du comité finances, audit et risques, le conseil d'administration recommande de retenir Mallette pour l'audit des cinq prochaines années financières. Cette offre était la meilleure. Elle n'était d'ailleurs ni la plus haute ni la plus basse.

Rocher Vallières (15033), il semble que la nomination de 5 ans n'est pas possible, car c'est un pouvoir de l'assemblée.

- Réponse : ça reste une prérogative de l'assemblée, oui.
- Lucie Provencher (22839) : il ne faut pas oublier la lourdeur de faire un appel d'offres tous les ans.
- Lucie Vallée (6091) : y a-t-il une clause de résiliation?
- Réponse Michel Tétrault : Je rappelle que le comité compte des personnes d'expérience dans le domaine de la comptabilité.
- Réponse de la direction générale Hélène Francoeur à la demande de la présidence d'assemblée : il est vrai que le marché des auditeurs est difficile, même les coops n'en trouvent pas. Il faut faire pour 3 ou 5 ans pour avoir des offres intéressantes. C'est aussi vrai que chaque année, l'assemblée doit approuver le choix. On peut imaginer que si le conseil juge le travail insatisfaisant, le conseil pourrait vous recommander de ne pas reconduire le contrat. Elle rappelle que l'assemblée élit des administrateurs pour faire le travail d'analyse si l'assemblée souhaite réexaminer la recommandation, elle doit renvoyer le CA à son travail.
- Yves Voyer (18806) : je souhaite vous donner l'exemple d'un particulier qui
- Alain Larocque (2615) : la problématique n'est pas plutôt que le mandat que doit donner à une firme c'est le mandat pour l'an prochain.

Résolution CCSF-AGA-2025-01-10

Considérant la conclusion d'un contrat de 5 ans avec

Il est proposé par Yves Voyer (18806) et appuyé René Desjardins (3183) de retenir les services de la firme Mallette pour l'exercice financier terminé le 25 janvier 2026

Le vote est demandé

L'assemblée souhaite maintenir la possibilité de résilier le contrat.

Pour : Majorité claire

11 contres

1 abstention

Adoptée à la majorité

15. Jetons de présence des membres du conseil d'administration et du comité exécutif

Le conseil d'administration fait la recommandation de maintenir la rétribution actuelle soit :

Accorder :

- Cent cinquante dollars (150 \$) pour le membre qui participe à une réunion du conseil d'administration ou du comité exécutif;

- Cent dollars (100 \$) par réunion d'un comité permanent ou ad hoc (autre que le comité exécutif) pour le responsable et cinquante dollars (50 \$) pour le membre participant.

De fixer le maximum par période de 12 mois à :

- Cinq mille dollars (5 000 \$) pour la présidence
- Trois mille dollars (3 000 \$) pour les autres administrateurs

Résolution CCSF-AGA-2025-01-11

Il est proposé par Esther Côté (18257) et appuyé par Stéphane Pouliot (16428) d'accorder :

- Cent cinquante dollars (150 \$) pour le membre qui participe à une réunion du conseil d'administration ou du comité exécutif;
- Cent dollars (100 \$) par réunion d'un comité permanent ou ad hoc (autre que le comité exécutif) pour le responsable et cinquante dollars (50 \$) pour le membre participant.

De fixer le maximum par période de 12 mois à :

- Cinq mille dollars (5 000 \$) pour la présidence
- Trois mille dollars (3 000 \$) pour les autres administrateurs

Le vote est demandé

Pour : Majorité claire

Contres : 0

Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

16. Élection des administrateurs

Esther Côté (18257), Denis Ferland (3599) et Alain Larocque (2615) étaient également membres du comité.

15 mai au 28 mai, trois candidatures ont été reçues à temps et celles-ci étaient valides. Comme il y avait 3 postes ouverts, les personnes suivantes sont élues par acclamation :

- (7940) Sylvie Houde
- (17788) Jean-Luc Lavoie
- (201193) Louis H. Campagna

Chaque candidat a pu bénéficier de deux minutes de présentation.

17. Période d'échanges et de questions

- Claudette Boutin (201319) - QUESTION : Considérant que ce site n'est pas accessible en transport en commun. Le site est également très boueux, pourrait-on modifier le site? - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : nous avons pris ces demandes en compte, mais considérant les coûts, les disponibilités et les équipements disponibles, nous sommes revenus ici. Pour l'an prochain, nous allons chercher à nouveau.
- Madame Gagné - QUESTION : Pourquoi, on a appris après l'AGA l'an dernier par les médias le projet du Campanile? - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : c'était une fuite, donc nous n'étions pas rendus à la communication, mais sur-le-champ, il fallait répondre. Monsieur Lavoie fait la lecture de l'avis affiché dans

les trois succursales à la suite de l'article pour informer les membres. Nous avons également une entente de confidentialité avec le propriétaire actuel concernant les échanges en cours.

- Stéphane Pouliot (16428) - QUESTION : J'ai des documents à déposer – des photos de produits et d'étiquetage sur le fromage La Sauvagine, pourquoi les prix sont plus chers qu'à La Gantoise, alors que moi à cette petite entreprise, je me gardais 40 % de profit. Pourriez-vous faire davantage affaire avec les producteurs directement plutôt que passer par Sobeys. Pourrait-on avoir des produits fabriqués des produits à la coopérative. - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie rappelle que nous avons des ententes commerciales avec Sobeys sur les achats, mais nous avons une marge de manœuvre qui pourrait être davantage utilisée. Raymond Duclos : il faut se rappeler que les ristournes de Sobeys sont conditionnelles aux achats, mais si un membre nous arrive avec des opportunités, nous sommes ouverts.
- Jeankis Henry (22118) - QUESTION : Il faudrait choisir impérativement un lieu desservi par le transport en commun. Je suggère la salle du conseil municipal. - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : la salle n'est malheureusement pas disponible pour les organismes ou autres, mais on va travailler à trouver une autre salle.
- Jeankis Henry (22118) - QUESTION : Je constate qu'il y a de gros problèmes de vol à l'étalage organisé en réseau. On devrait fouiller les sacs à l'entrée des magasins, comme Canadian Tire. J'ai vu de mes yeux des gens passer à la caisse avec des articles dans leur sac sans être fouillés. Je ne vois pas de volonté pour combattre le vol à l'étalage. C'est légal, ça se fait dans l'ensemble des Canadian Tire. - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : le risque zéro n'existe pas, il n'est pas possible de faire la fouille systématique. Le coût n'en vaut pas la peine présentement.
- Huguette Lamontagne (8272) - QUESTION : Le comité CISC, je suis les dons et les photos de la coopérative. J'ai vu qu'un organisme qu'on avait refusé quand j'étais là a reçu un don cette année. - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : la fondation du 55e brigade. Ce sont des membres qui font la demande. Ce don est issu du traitement que je n'ai pas touché l'ancienne allocation de la présidence.
- Huguette Lamontagne (8272) - QUESTION : Concernant l'achat du Campanile. Il avait été question, il y a quelques années, d'amener la succursale de la SAQ dans le magasin. Il faudrait explorer cela. - RÉPONSE : Jean-Luc Lavoie : nous avons rencontré le PDG de la SAQ avec la ministre Guilbault. On a des discussions de haut niveau et avec une coalition nationale. Pour intégrer la SAQ, il y a des projets pilotes présentement, mais ils ne sont pas concluants. Comme c'est un milieu syndiqué également, il y a donc des enjeux pour ce type de fermeture ou changement.

18. Nomination des membres du comité de mise en candidature

La présidence recommande de solliciter les membres du comité de cette année pour un nouveau mandat. Madame Côté, présidente sortante du comité rappelle les tâches et responsabilités du comité : vérifier les dates, les documents, recevoir les candidatures, vérifier l'éligibilité. Trois postes sont à pourvoir.

Lucie St-Gelais (4844) propose Alain Larocque (2615) appuyé par Stéphane Pouliot (16428)

Huguette Lamontagne (8262) propose Denis Ferland (3599) appuyé par Marc-André Bazinet (300655)

Lucie Vallée (4081) propose Lucie Provencher (22839) par Alain Larocque (2615)

Les trois personnes acceptent d'être candidats à ce comité et sont donc élues par acclamation.

19. Levée de la séance

L'épuisement de l'ordre du jour est constaté par la présidence à 22h10.

Patrick-André Lavoie

Secrétaire de l'assemblée

Projet de procès-verbal - Assemblée générale du 9 juin 2025 |